

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 30 juillet 2010 à 20 heures

Date de Convocation : 20 juillet 2010	Nombre de Membres en exercice :	15
Date d’Affichage : 20 juillet 2010	Nombre de présents :	12
	Nombre de votants :	15

L’an deux mil dix, le vendredi 30 juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Etaient présents : François BOBO, Jean FLAMANT, Guy PERNAUT, Bernard CORDELETTE, Maurice BOITELLE, Emmanuel FONTAINE, Marie-Jeanne BAILLEUX, Yann MARTIN arrivé à 20 h 40, Suzanne GERON, Françoise ARMANI, Avelino GOMES, Carine KOWALSKI, formant la majorité des membres en exercice.

Absent (s) excusé (s) et représenté (s) : Anne PERDU par Guy PERNAUT
Didier LEMÉE par Françoise ARMANI
Christophe GOSSEAU par Suzanne GERON

Il est procédé à l’élection d’une secrétaire de séance pris au sein du Conseil ; Mme Suzanne GERON, à l’unanimité, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu’elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 11 juin 2010.
- 2) Assainissement : Lettre de Monsieur Jacky FONTAINE.
- 3) Trottoirs suite à l'orage.
- 4) Ecoles.
- 5) Travaux Eglise.
- 6) Enfouissement des lignes électriques.
- 7) Récupération d'un Bungalow.
- 8) Questions diverses.

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2010.

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juin 2010.

Au niveau du point 5 de l'ordre du jour :

M. FONTAINE n'étant pas chasseur souhaite qu'il soit précisé que le Conseil ne pouvait voter pour une reconduction de bail alors que celui-ci n'arrivait à échéance qu'en 2011, mais qu'il était d'accord sur le principe d'un avenant.

Aucune autre remarque et/ou observation n'ayant été faites, il est procédé à l'approbation du procès-verbal.

APPROUVÉ à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

2/ ASSAINISSEMENT : LETTRE DE M. JACKY FONTAINE.

Les éléments de réponses ayant été développés lors de la réunion publique du 30 juin écoulé, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'a rien de plus à ajouter.

Sans autres remarques, un projet de réponse sera soumis à l'approbation de chaque conseiller avant envoi à M. Jacky FONTAINE.

Monsieur le Maire avise les membres du Conseil Municipal que l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie) lui a précisé que ses moyens financiers permettaient d'envisager l'inscription de la Commune dans son prochain programme.

Une réunion est prévue en septembre (date à programmer) avec l'AESN, NOREADE et éventuellement l'ensemble du Conseil Municipal. Dès la réponse de l'AESN, le projet de réponse sera soumis au Conseil lors d'une prochaine réunion.

Revenant sur le coût de la visite "diagnostique" de l'ANC dans le cadre du SPANC, M. FONTAINE et Mme BAILLEUX proposent que la commune prenne en charge les frais (78€) pour se montrer solidaire envers les habitants de BARISIS.

Monsieur le Maire répond que cela représentera un coût financier difficilement supportable pour le Budget communal.

BONNE NOTE EST PRISE.

3-1/ TRAVAUX FORET.

Monsieur le Maire donne la parole à M. MARETTE, agent ONF, présent dans la salle afin qu'il explique pourquoi la Commune s'est vue refuser la subvention de 50% pour les travaux en forêt.

M. MARETTE explique que la Commune n'était pas adhérente au PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes – Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières).

L'adhésion représente un coût de 80,00 € pour 5 ans, sans contrainte pour la Commune puisque l'ONF gère la forêt.

L'ensemble du Conseil décide donc d'adhérer et attendre l'année prochaine pour effectuer les travaux afin de bénéficier de la subvention.

APPROUVÉ à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS pour l'ADHESION au PEFC.

3-2/ TROTTOIRS.

A la suite des orages du 14 juillet, la commune a déposé un dossier de "Commune Sinistrée" pour les administrés ayant eu de gros dégâts.

La Préfecture a demandé à la DDT (Direction Départementale Territoriale) de venir constater les dégâts sur la Commune afin de passer celle-ci en dégâts d'orages et obtenir une subvention de 45% au titre du FDS.

La DDT nous adresse les devis pour les VC 3 (rue du Moutier) VC 5 (rue de Bernagousse) et la RD 535 (rue des Dames et rue de l'Eglise) en dégâts d'orages, ainsi qu'un devis pour la rue du Marais au titre du FDS.

Il est possible de lancer les travaux sans attendre que la subvention soit accordée à la condition de demander une dérogation.

BONNE NOTE EST PRISE.

4 / ECOLES.

ALGECO : Des parclos en bois seront installés et l'engazonnement effectué.

MATERNELLE : La clôture sera changée. Un démoussage de la toiture a été effectué et le plafond du nouveau dortoir sera réparé et pris en charge par les assurances au titre des dégâts des eaux.

BONNE NOTE EST PRISE.

5 / TRAVAUX EGLISE.

M. GENDRE responsable d'un Château pour l'emploi (UCPE) est dans l'attente d'un accord du Conseil Général pour nous adresser le devis.

BONNE NOTE EST PRISE.

6 / ENFOUISSEMENT des LIGNES ELECTRIQUES.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le devis de lancement de l'enfouissement des lignes électriques s'élève à 189 574,06 € HT dont 54 918,06 € Hors Taxes à charge de la commune (soit 29% du total) et qu'il convient de délibérer pour que l'USEDA puisse présenter le dossier.

APPROUVÉ à la majorité des MEMBRES PRÉSENTS et 5 CONTRE (Mmes Marie-Jeanne BAILLEUX, Carine KOWALSKI, MM. Bernard CORDELETTE, Yann MARTIN, Emmanuel FONTAINE) estimant que les trottoirs devraient passer en priorité. Toutefois, ils précisent tous les 5 qu'ils ne sont pas CONTRE le principe et qu'ils pourraient changer d'avis selon l'avancée des travaux de réfection des trottoirs qui leur semble plus urgente.

7/ RECUPERATION d'un BUNGALOW.

La commune de BEAUTOR a proposé la récupération d'un bungalow. L'état de celui-ci nécessitant trop de réparation et trop d'heures pour le démonter et le transporter, il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition.

BONNE NOTE EST PRISE

8 / QUESTIONS DIVERSES.

Mme BAILLEUX, après une réunion à la CCVA, demande pourquoi la commune ne s'inscrit pas dans le programme de réalisation des cartes communales ou PLU initié par la CCVA en vue d'une révision de celui de la commune.

M. le Maire répond que dès 2009 cette démarche avait été envisagée. Lors du lancement du programme, la demande n'a pas été retenue. D'une part, la lourdeur du dossier et son coût seraient trop élevés par rapport aux modifications demandées. D'autre part, notre PLU est trop récent (2 ans) et nous ne pourrions prétendre à aucune subvention.

Une confirmation écrite sera demandée sur ce sujet à la CCVA.

M. MARTIN constate que les terrains à bâtir se raréfient et qu'il faudrait réfléchir à la création d'un lotissement sur la zone urbanisable dite du "Château".

M. le Maire rappelle que ce projet ne sera possible que si les propriétaires actuels vendent leurs terrains.

M. CORDELETTE demande quand VEOLIA rebouchera le trou de la maison neuve face à lui.

M. le Maire rappelle que les usagers peuvent contacter directement VEOLIA. Néanmoins, le secrétariat va intervenir auprès de ce prestataire d'autant que des désordres ont été constatés rue de Grémont.

M. FONTAINE demande si tous les médecins ont donné leur accord pour le Cabinet Médical.

M. le Maire n'a aucune nouvelle pour le moment.

M. FONTAINE demande où en est la pétition de l'assainissement (107 foyers sur 333 ont répondu). M. le Maire invite les conseillers à prévoir un porte à porte, des listes par rue sont à leur disposition au secrétariat.

M. MARTIN fait remarquer que les layons de la forêt doivent être entretenus par les Chasseurs de Barisis laissant entendre que leurs engagements ne sont pas respectés. M. le Maire va inviter l'association à contacter M. MARETTE, dès que possible, pour déterminer quels layons devaient être nettoyés en priorité.

Mme BAILLEUX demande pourquoi le Comité des Fêtes ne privilégie pas les commerçants de BARISIS lors de leurs festivités.

M. le Maire, qui n'est pas concerné, donne la parole à M. SERIN, Président du Comité des Fêtes, présent dans la salle. Celui-ci invite les commerçants à venir le rencontrer en présence de Mme BAILLEUX. Il précise qu'il faut comparer les prix, la qualité et les prestations rendues.

Monsieur le Maire répond à M. CORDELETTE au sujet de la lettre de "l'opposition".

Au sujet du fonctionnement non démocratique de la commune, il fait remarquer que contrairement à ce qui est laissé entendre, les pouvoirs du Maire et des Adjointes ont été pris dans la stricte légalité. La trésorerie de Chauny n'a pas fait de remarques à ce sujet.

La vente de biens communaux comme l'expropriation ne dépendent pas du seul pouvoir du Maire qui doit solliciter une délibération du Conseil Municipal. M. le Maire précise qu'il ne lui viendrait pas à l'idée d'effectuer une telle démarche sans l'évoquer avec les élus.

Mme KOWALSKI pense qu'il n'y a pas assez de réunions de commissions, d'où un manque de communication et un sentiment d'inutilité.

Les commissions sont réunies en fonction des besoins. Bien entendu, si un élu souhaite qu'une des commissions se réunisse, il peut venir exposer le problème à Monsieur le Maire qui la convoquera si besoin.

Par ailleurs, les décisions en commission ont été respectées. Il serait souhaitable que M. Cordelette cite des exemples.

Quant au manque « flagrant » de communication évoqué par le tract, Monsieur le Maire essaie de tout faire pour que chacun soit informé par le P'tit barisien ou le site internet.

Pour les détails, chaque élu peut consulter les dossiers en mairie ou demander à Monsieur le Maire et ses adjointes des détails sur les affaires en cours.

Monsieur le Maire constate que depuis sa prise de fonctions, il n'a pas encore vu M. Cordelette venir s'informer de l'évolution des dossiers.

Le délai de convocation des réunions du Conseil Municipal est justement fait pour que les élus puissent prendre connaissance des affaires mises à l'ordre du jour.

A plusieurs reprises, Monsieur le Maire a demandé en conseil si les élus avaient des remarques à formuler sur sa gestion. Personne ne s'est exprimé à ce sujet.

Les reproches effectués concernant le manque de cohérence de la gestion au travers des emplois en contrats aidés viennent un peu tard. Il est rappelé que la gestion du Personnel communal est du seul pouvoir du Maire.

L'apport de ces emplois ne s'étant pas avéré concluant (manque de motivation des intéressés notamment), la décision de ne pas les renouveler a été prise. L'abandon des ces emplois a été fait à l'échéance des contrats.

M. MARTIN fait remarquer que, dans le Bulletin Municipal, M. DEMARLY Bruno n'avait pas été remercié pour son intervention lors des orages du 14 juillet. Il est bien entendu que nous le remercions vivement et nous nous excusons pour cet oubli.

Mme BAILLEUX fait remarquer que l'état de propreté de l'Eglise est négligé. Il serait judicieux que les usagers pensent à nettoyer avant les cérémonies.

BONNE NOTE EST PRISE de ces INFORMATIONS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.
Ont signé les membres présents,

François BOBO,

Jean FLAMANT,

Guy PERNAUT,

Anne PERDU,
Pouvoir à Guy PERNAUT

Bernard CORDELETTE,

Didier LEMÉE,
pouvoir à Françoise ARMANI

Maurice BOITELLE,

Emmanuel FONTAINE,

Marie-Jeanne BAILLEUX,

Christophe GOSSEAU,
Pouvoir à Suzanne GERONON

Yann MARTIN,

Suzanne GERONON,

Françoise ARMANI,

Avelino GOMES,

Carine KOWALSKI,